



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 mai 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Didier MARTIN	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	Mme Fadoua LALOUCH
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiââ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. André GERVAIS	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Alain MILLOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS.

## *Membres absents :*

M. Lucien BRENOT	M. Gérard DUPIRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

## **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

### **Cimetière intercommunal : création de 100 caveaux autonomes - Lancement d'un marché négocié**

Depuis la création en 1995 du cimetière intercommunal paysager, le nombre de demandes pour des concessions traditionnelles en caveaux autonomes est en constante augmentation : 190 concessions traditionnelles vendues depuis 1995, dont 26 en 2007.

Cinquante nouveaux caveaux autonomes 1 place ont été créés en 2006, et mis à disposition des familles en septembre 2007.

Aujourd'hui, restent disponibles 69 caveaux deux places. Pour répondre aux besoins prévisionnels, il apparaît nécessaire de lancer en 2008 la création de 100 caveaux autonomes de deux places. qui seront mis à la disposition des familles fin 2009.

A cet effet, une mission de maîtrise d'oeuvre a été passée selon la procédure adaptée et confiée à ARREAL ARCHITECTURE, qui a élaboré le dossier de consultation des entreprises.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour un marché à procédure négociée.

Le marché à intervenir sera décomposé en quatre lots, pour un montant global de 340 000 € TTC.

- lot 1 : terrassements, maçonnerie, pose des caveaux pour un montant estimé à 160 000 €.
- lot 2 : caveaux préfabriqués, pour un montant estimé à 150 000 €.
- lot 3 : arrosage automatique pour un montant estimé à 20 000 €.
- Lot 4 : espaces verts, pour un montant estimé à 10 000 €.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- d'**approuver** la création de 100 nouveaux caveaux autonomes deux places,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché négocié,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché correspondant, ainsi que les éventuels avenants dans la limite de 5% du montant du marché.

Pour extrait conforme,  
Le Président

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**  
Déposé le :

**19 MAI 2008**



Pour le Président,  
le vice-Président,



19 MAI 2008

Publié le  
Déposé en Préfecture le

VU pour être annexé à délibération  
 du Conseil du : 15 MAI 2008  
 DIJON, le : 16 05 08  
**LE PRÉSIDENT,**



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

19 MAI 2008



Pour le Président,  
 le vice-Président,

*P. Ribetich*  
 Pierre PRIBETICH  
 40, avenue du ...  
 COMMUNAUTÉ ...

<p><b>Maître de l'ouvrage :</b></p> <p><b>LE GRAND DIJON</b>          Service Patrimoine          40 Avenue du Drapeau          BP 17510          21000 DIJON</p>	<p><b>Opération :</b></p> <p><b>Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés</b>          Cimetière Intercommunal Mirande          Rue, chevigny          21000 DIJON</p>									
<p> <b>Arreal Architecture</b>          C. VERNAY : Architecte DPLG          e-mail : <a href="mailto:arreal@arreal.fr">arreal@arreal.fr</a></p> <p>PARC TECHNOLOGIQUE          2 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON          Tel : 03.80.74.01.02. – Fax : 03.80.74.01.06.</p> <p> <b>Seturec Architecture</b>          G. GUERLOT : Ingénieur ETP          e-mail : <a href="mailto:seturec@seturec.fr">seturec@seturec.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>LOT N°00</b>  <b>GÉNÉRALITÉS</b></p> <table border="1" data-bbox="730 1966 1498 2072"> <tr> <td data-bbox="730 1966 882 2072"><b>08006</b></td> <td data-bbox="882 1966 1034 2072"><b>D.C.E</b></td> <td data-bbox="1034 1966 1201 2072"><b>C.C.T.P</b></td> <td data-bbox="1201 1966 1353 2072"></td> <td data-bbox="1353 1966 1498 2072"><b>Date :</b> 04/04/2008</td> </tr> </table>					<b>08006</b>	<b>D.C.E</b>	<b>C.C.T.P</b>		<b>Date :</b> 04/04/2008
<b>08006</b>	<b>D.C.E</b>	<b>C.C.T.P</b>		<b>Date :</b> 04/04/2008						
<p><b>Conception architecturale / Maîtrise d'œuvre</b></p>	<p><b>Affaire</b></p>	<p><b>Phase</b></p>	<p><b>Plan N°</b></p>	<p><b>Indice</b></p>	<p><b>Echelles</b></p>					

# SOMMAIRE

<b>00 GÉNÉRALITÉS.....</b>	<b>2</b>
<b>1 PRESENTATION.....</b>	<b>2</b>
1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE .....	2
1.2 MAITRE DE L'OUVRAGE .....	2
1.3 MAITRE D'ŒUVRE.....	2
1.4 COORDONNATEUR SPS.....	3
1.5 CONTACT POUR VISITE DU SITE.....	3
1.6 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX.....	3
1.7 LISTE DES PLANS CONTRACTUELS.....	4
1.8 LISTE DES LOTS.....	4
<b>2 CAHIER DES CHARGES.....</b>	<b>4</b>
2.1 CONTENU DES PROPOSITIONS DES ENTREPRISES.....	4
2.2 CONSISTANCE DES LOTS.....	4
2.3 CONSIGNES D'EXECUTION .....	5
2.4 CONNAISSANCE DES LIEUX.....	5
2.5 HORAIRES DES TRAVAUX.....	5
2.6 NETTOYAGE DE CHANTIER.....	5
2.7 FRAIS DIVERS .....	5
2.8 CONSIGNES REGLEMENT POUR LE PERSONNEL DES ENTREPRISES .....	6
2.9 TRAITEMENT DES DECHETS DE CHANTIER .....	6
2.10 ENUMERATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES .....	6
2.11 DOCUMENTS D'EXECUTION.....	7

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 00
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

## 00 GÉNÉRALITÉS

### 1 PRESENTATION

#### 1.1 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Création de 100 caveaux doubles autonomes enterrés  
Cimetière Intercommunal Mirande  
Route de chevigny  
21000 DIJON

#### 1.2 MAITRE DE L'OUVRAGE

**LE GRAND DIJON**  
Service Patrimoine  
40 Avenue du Drapeau  
BP 17510  
21000 DIJON  
Tél. : 03 80 50 35 35  
Fax : 03 80 50 13 36  
Email : dmarc@grand-dijon.fr

Représentée par Monsieur MARC.

#### 1.3 MAITRE D'ŒUVRE

##### Conception architecturale :

**ARREAL ARCHITECTURE**  
2 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique  
21000 DIJON  
Tel : 03 80 74 01 02  
Fax : 03 80 74 01 06  
Email : arreal@arreal.fr

Représentée par Monsieur Cédric VERNAY Architecte DPLG.

##### Réalisation :

**SETUREC ARCHITECTURE**  
2 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique  
21000 DIJON  
Tel. : 03 80 74 01 02  
Fax : 03 80 74 01 06  
Email : seturec@seturec.fr

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 00
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

Représentée par Monsieur Roger GUIGNARD Directeur de Travaux.  
Tel. : 06 85 36 30 72  
Email : rguignard@seturec.fr

#### 1.4 COORDONNATEUR SPS

##### PROSSECO

2 rue Louis de Broglie  
Parc Technologique  
21000 DIJON

Tél : 03 80 74 91 44  
Fax : 03 80 74 90 86  
E-mail : prosseco@prosseco.fr

Représenté par **Monsieur TRAMALLONI**

#### 1.5 CONTACT POUR VISITE DU SITE

Bureau cimetière :  
Véronique WADSWORTH  
Tél. : 03.80.63.73.26 de 9h à 12h et de 14 h à 17h.

#### 1.6 DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX

Le projet consiste à **réaliser 100 caveaux doubles autonomes enterrés**, sur le site du cimetière intercommunal Mirande, route de chevigny à Dijon.

Les travaux comprennent principalement :

##### 1 TERRASSEMENTS - MACONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX

- Décapage de terre végétale sur une épaisseur de 30cm et stockage sur place.
- Terrassements en pleine masse.
- Évacuation des déblais non réutilisables à la décharge publique.
- Réalisation de longrines en béton armé sous les caveaux.
- Fourniture et pose d'un drain de diam. 100 mm.
- Manutention et pose des caveaux.
- Remblaiement au pourtour des caveaux.
- Pose de dalle avant engazonnement.

##### 2 CAVEAUX PREFABRIQUES

- Fourniture des caveaux préfabriqués, y compris équipements complets.

##### 3 ARROSAGE AUTOMATIQUE

- Fouilles en tranchées, terrassement manuel et mécanique, mise en œuvre des réseaux d'arrosage et du raccord sur le réseau existant, rebouchage et compactage.
- Fourniture et installation d'arroseurs escamotables de type tuyère.

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 00
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

#### 4 ESPACE VERTS

- Apport et mise en place de terre végétale.
- Aménagement de bandes engazonnées au pourtour des caveaux.
- Fourniture et plantation en massif, d'arbres, d'arbuste et autres végétaux, semblable à l'existant.

#### 1.7 LISTE DES PLANS CONTRACTUELS

##### 1.7.1 PLANS ARCHITECTE

##### Plans du dossier DCE :

Affaire : 08 006.  
- 01 Masse partiel, Profil en travers caveaux, Schéma de principe.

#### 1.8 LISTE DES LOTS

Les lots faisant l'objet du présent dossier sont les suivants :

- 01. TERRASSEMENTS - MACONNERIE.
- 02. CAVEAUX PREFABRIQUES (Fourniture)
- 03. ARROSAGE AUTOMATIQUE.
- 04. ESPACES VERTS.

## 2 CAHIER DES CHARGES

### 2.1 CONTENU DES PROPOSITIONS DES ENTREPRISES

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour but de faire connaître le programme général de l'œuvre à réaliser et le mode d'exécution. Il définit les caractéristiques et les limites des fournitures à exécuter par les entreprises.

Il est rappelé que les entreprises doivent une fourniture et une exécution complète et parfaite des prestations de leur spécialité en suivant les règles de l'art, les DTU et normes en vigueur.

Dans le cas de C.C.T.P et D.P.G.F quantifiés par le Maître d'œuvre, les quantités sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par les entreprises. Les entreprises assureront les conséquences financières des éventuels écarts entre la réalité et les quantités données à titre indicatif.

Dans le cas d'incertitude, l'entreprise devra demander un complément d'information au Maître d'œuvre avant sa remise d'offre et ne pourra prétendre à une méconnaissance.

### 2.2 CONSISTANCE DES LOTS

Sont compris dans les offres des entreprises d'une façon générale :

- la réalisation complète et achèvement des lots concernés,
- les dispositions de sécurité et de protection de la santé,
- la coordination avec les différentes entreprises,
- les réservations diverses à la charge de chaque intervenant,
- les relevés sur place éventuels,

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 00
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

- le signalement de toute erreur ou omission que l'entreprise aura pu constater,
- la mise à disposition d'échantillonnages et essais de matériaux à la demande du Maître de l'ouvrage et du Maître d'œuvre.
- la remise au Maître de l'ouvrage et au Maître d'œuvre, après travaux, des notices de fonctionnement et garanties des différents matériels,
- le relevé exact d'exécution des travaux (mise à jour des plans),

NOTA : Toute entreprise pourra proposer un matériel de marque différente de celle proposée au présent C.C.T.P. mais devra le signaler et le proposer en variante.

### 2.3 CONSIGNES D'EXECUTION

Aucun stockage ne sera permis sur le site, hors zone à cet effet.

Dans tous les cas, la remise en état des existants est impérative.

### 2.4 CONNAISSANCE DES LIEUX

Les entreprises soumissionnaires sont réputées avoir pris parfaitement connaissance de la nature et de l'emplacement du chantier, des possibilités d'accès et de stockage des matériaux, ainsi que des disponibilités en eau et en énergie électrique.

En résumé, elles doivent avoir pris parfaitement connaissance des lieux et en général de toutes les conditions pouvant, en quelque manière que ce soit, influencer sur l'exécution, la qualité, et le prix des ouvrages à exécuter.

Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorance quelconque à ce sujet pour prétendre à des suppléments d'ouvrages ou de prix.

### 2.5 HORAIRES DES TRAVAUX

Les entreprises ne pourront exécuter leurs travaux que pendant les jours et horaires d'ouverture suivants :

- du lundi au samedi : les horaires seront définis à l'ouverture du chantier.
- le dimanche : NEANT.

### 2.6 NETTOYAGE DE CHANTIER

Un **nettoyage de chantier quotidien** sera assuré par les entreprises pendant la durée des travaux.

Dans le cas de chantier mal tenu, le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire exécuter un nettoyage de chantier par une entreprise de nettoyage, ceci sans délai de préavis.

### 2.7 FRAIS DIVERS

Les frais de manutention, levage des matériaux et location de voirie sur domaine public seront à la charge des entreprises.

Les frais d'études techniques sont à la charge des entreprises concernées.

Les frais découlant des installations générales de chantier sont précisés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)

Chaque entreprise aura à sa charge les installations de sécurité propres à son lot.



Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 00
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

## 2.8 CONSIGNES REGLEMENT POUR LE PERSONNEL DES ENTREPRISES

Les entreprises devront respecter la réglementation hygiène-sécurité selon note du ministère du travail, de l'emploi, et de la formation professionnelle.

Lors d'exécution de travaux sur site existant, le règlement intérieur de l'établissement devra être respecté.

Chaque entreprise, y compris chacun de ses sous-traitants, devra établir un Plan Particulier de Sécurité et Prévention Santé (P.P.S.P.S.).

## 2.9 TRAITEMENT DES DECHETS DE CHANTIER

Le traitement des différents déchets issus du chantier se fera suivant la réglementation du 1er Juillet 2002.

Chaque entreprise aura à sa charge le tri et le traitement des déchets qu'elle produira en cours de chantier. Le tri des déchets pourra, à l'initiative de l'entreprise, être fait soit sur le site grâce à la mise en place de plusieurs bennes, soit sur une plate-forme de tri.

Les déchets seront orientés dans des centres de traitement de classe I à III en fonction de la classification ci-après :

- déchets inertes (DI),
- déchets ménagers et assimilés (DMA),
- déchets industriels banaux (DIB),
- déchets industriels spéciaux (DIS).

**NOTA** : pour les DIS, l'entreprise devra fournir obligatoirement un bordereau de suivi des déchets.

## 2.10 ENUMERATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend :

- L'acte d'engagement (A.E.)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).
- Le dossier de plans :
- \* Plans architecte du cabinet ARREAL
- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.).
- PGCSPS

**NOTA** : Il est demandé à toutes les entreprises de répondre sur le cadre de D.P.G.F. que nous leur proposons. A défaut, les entreprises soumissionnaires n'ayant pas tenu compte de cette clause seront éliminées (les rectifications ou complément, en variante, sont bien entendu acceptés).

Un fichier EXCEL du cadre de D.P.G.F est disponible auprès de SETUREC.

- Tél : 03 80 74 01 02
- Adresse e-mail : d.chaintreuil@seturec.fr

<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Chantier :</b>	<b>Lot : 00</b>
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	GÉNÉRALITÉS
<b>N° article</b>	<b>Description</b>	<b>C.C.T.P.</b>

## 2.11 DOCUMENTS D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés sur la base des documents généraux établis par ARREAL. L'entreprise prend à sa charge le dimensionnement des ouvrages et les plans de détail. Elle devra communiquer au Maître d'œuvre toute différence entre les présentes prescriptions et ses propres calculs.

Les plans d'exécution des ouvrages, les notes de calculs, les échantillons et les notices techniques des produits mis en œuvre seront fournis par l'entreprise au Maître d'œuvre et au Maître d'ouvrage pour acceptation, avant exécution.

Cette documentation sera remise dans la quinzaine suivant la commande, pour permettre le bon déroulement des travaux.

VU pour être annexé à délibération  
 du Conseil du : 15 MAI 2008  
 DIJON, le : 16 05 08  
**LE PRÉSIDENT,**



Pour le Président,  
 le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
 Déposé le :

19 MAI 2008



*Pierre P...*  
 Pierre P...  
 40, avenue du Drapeau  
 21000 DIJON CEDEX  
 03 80 74 01 02

<p><b>Maître de l'ouvrage :</b></p> <p><b>LE GRAND DIJON</b>          Service Patrimoine          40 Avenue du Drapeau          BP 17510          21000 DIJON</p>	<p><b>Opération :</b></p> <p><b>Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés</b>          Cimetière Intercommunal Mirande          Rue, chevigny          21000 DIJON</p>				
<p> <b>Arreal Architecture</b>          C. VERNAY : Architecte DPLG          e-mail : <a href="mailto:arreal@arreal.fr">arreal@arreal.fr</a></p> <p>PARC TECHNOLOGIQUE          2 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON          Tel : 03.80.74.01.02. – Fax : 03.80.74.01.06.</p> <p> <b>Seturec Architecture</b>          G. GUERLOT : Ingénieur ETP          e-mail : <a href="mailto:seturec@seturec.fr">seturec@seturec.fr</a></p>	<p align="center"><b>LOT N°01</b></p> <p align="center"><b>TERRASSEMENTS -          MAÇONNERIES - MANUTENTION          ET POSE DES CAVEAUX</b></p>				
<p><b>Conception architecturale / Maîtrise d'œuvre</b></p>					

# SOMMAIRE

<b>01 TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX .....</b>	<b>2</b>
<b>1 GENERALITES .....</b>	<b>2</b>
1.1 TERRAIN.....	2
1.2 DOCUMENTS D'EXECUTION.....	2
1.3 NIVEAUX.....	2
1.4 RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS.....	2
1.5 CARACTERISTIQUES DES BETONS SELON NOUVELLE NORME BETON NF EN 206-1 .....	2
1.6 RECOLEMENT .....	3
1.7 PRISE EN CHARGE DES RESEAUX EXTERIEURS .....	3
1.8 AMENAGEMENTS DE CHANTIER .....	4
1.9 NETTOYAGE GÉNÉRAL.....	4
<b>2 TERRASSEMENTS GENERAUX .....</b>	<b>4</b>
2.1 DECAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE.....	4
2.2 TERRASSEMENTS EN PLEINE MASSE.....	4
2.3 COMPACTAGE.....	5
<b>3 TERRASSEMENT VOIRIE.....</b>	<b>5</b>
3.1 DECAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE.....	5
3.2 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES DE LA VOIRIE .....	5
3.3 RÉGLAGE ET COMPACTAGE.....	6
3.4 GEOTEXTILE.....	6
3.5 REALISATION DE LA PLATE-FORME SOUS VOIRIE .....	6
3.6 COUCHE DE FINITION DE LA VOIRIE.....	7
3.7 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE TYPE P1 .....	7
<b>4 MISE À NIVEAU DU TERRAIN.....</b>	<b>8</b>
4.1 RECHARGE ET REMODELAGE.....	8
<b>5 FONDATIONS .....</b>	<b>8</b>
5.1 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	8
5.2 GROS BETON POUR FONDATIONS FILANTES .....	8
5.3 GROS BETON POUR FONDATIONS FILANTES À REDANS.....	9
5.4 LONGRINES .....	9
<b>6 MISE EN PLACE DES CAVEAUX.....</b>	<b>9</b>
6.1 TRAVAUX PRÉALABLES.....	9
<b>7 REMBLAIEMENTS ET TRAVAUX DE DRAINAGE.....</b>	<b>10</b>
7.1 CANALISATIONS DE DRAINAGE ET RACCORD SUR EXISTANT.....	10
7.2 REMBLAIEMENTS EN MATÉRIAUX DRAINANTS.....	11
7.3 REMBLAIEMENTS PÉRIPHÉRIQUES.....	11
<b>8 DALLETES POUR CHEMINEMENT .....</b>	<b>11</b>
8.1 RANG SUPPLÉMENTAIRE SUR EXISTANT.....	11
<b>9 OUVRAGES DIVERS.....</b>	<b>12</b>
9.1 FOURNITURE ET POSE DE CARRELET EN GRANITE.....	12
<b>10 EVACUATION DES DÉBLAIS ET MATÉRIAUX.....</b>	<b>12</b>
<b>11 DOE - RECOLEMENT.....</b>	<b>12</b>

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

## 01 TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX

### 1 GENERALITES

#### 1.1 TERRAIN

Le terrain est pris en charge dans son état naturel, l'entrepreneur titulaire du présent lot étant censé l'avoir reconnu sur place. En particulier, les voiries existantes et le bornage de la parcelle, seront soigneusement reconnus. En cas de nécessité, l'entrepreneur titulaire demandera à sa charge l'intervention d'un géomètre expert.

L'entrepreneur titulaire utilisera exclusivement le terrain de la propriété construite pour les besoins du chantier. Il respectera l'état des voiries lors du passage de ses engins, et devra assurer le nettoyage et le dégagement de la voirie, ainsi que sa restauration en cas de dégradation.

#### 1.2 DOCUMENTS D'EXECUTION

Les travaux seront exécutés sur la base des documents établis par le cabinet d'Architecte. Les cotes d'implantation des caveaux et de voirie seront prises sur le plan de masse.

#### 1.3 NIVEAUX

- Les cotes de niveau portées au plan de masse sont indicatives et doivent être vérifiées par l'entrepreneur.
- les cotes définitives seront matérialisées sur place et soumises à l'approbation du Maître d'Ouvrage.
- En cas de non respect de la clause ci-dessus, l'entrepreneur supporterait seul la responsabilité et les conséquences financières qu'entraînerait la modification du projet.

#### 1.4 RACCORDEMENT AUX RESEAUX EXISTANTS

Les cotes de fils d'eau du réseau EP à réaliser sera vérifié aux endroits prévus pour les raccordements et ce avant tout début d'exécution.

En cas de différence avec les cotes du plan d'exécution, rendant le projet irréalisable, l'entrepreneur devra immédiatement en informer le Maître d'œuvre.

L'entrepreneur prendra à sa charge toutes les démarches administratives nécessaires aux autorisations de branchements sur le réseau EP.

#### 1.5 CARACTERISTIQUES DES BETONS SELON NOUVELLE NORME BETON NF EN 206-1

L'entrepreneur commande ces bétons par référence à la norme NF EN 206-1 en spécifiant les valeurs requises selon indications données par l'Ingénieur Structure.

Les informations minimales nécessaires pour définir les Béton à Propriétés Spécifiées sont :

- la référence à la Norme NF EN 206-1,
- la classe d'exposition (X0, XC1, XF1, ...)
- la classe de résistance (C25/30, C30/37, ...)
- la dimension maximale des granulats (12.5, 20, 22.4, ...)

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

- la classe de consistance (S1, S2, S3, ...)
- et la classe de chlorures ( Cl 0.20, Cl 0.40, ...).

Les informations minimales nécessaires pour définir les Béton à Composition Prescrite sont :

- la référence à la Norme NF EN 206-1.
- le dosage en ciment.

Pour chaque livraison, le fabricant établit un bordereau, indiquant :

- l'usine productrice,
- le chantier destinataire,
- la classe d'environnement et le type de béton,
- la résistance du béton,
- la nature des constituants,
- les valeurs des autres caractéristiques demandées (granulométrie, plasticité, ...)
- l'heure exacte de la première gâchée,
- l'heure limite d'utilisation.

Les bordereaux de livraison seront remis au Maître d'Oeuvre.

Tous les constituants du béton, y compris l'eau, sont dosés et malaxés à la centrale avant le départ des camions malaxeurs (toupies).

Avant le bétonnage, l'entrepreneur définit :

- le matériel utilisé et le schéma de l'installation,
- les cadences de bétonnage,
- les zones de circulation prévues pour le personnel,
- les adaptations prévues dans le ferrailage si nécessaire,
- les mesures prévues pour éviter la ségrégation en début et fin de séquence de bétonnage.

#### Bétonnage par temps froid.

Lorsque la température descend en-dessous de 5°C, tout bétonnage fait l'objet de dispositions spéciales soumises au Maître d'Oeuvre.

#### Bétonnage par temps chaud.

Durant les périodes où la température est élevée, surtout si elle s'accompagne d'un air sec, l'entrepreneur prend toutes les dispositions pour éviter des conséquences fâcheuses sur le béton frais (forte accélération de la prise, évaporation rapide de l'eau, diminution rapide de la plasticité, fissuration après mise en oeuvre) ou sur le béton durci (élévation de la température du béton entraînant une diminution de la résistance finale et une fissuration).

La température du béton frais mis en oeuvre ne dépasse 30°C.

L'entrepreneur établit des procédures qu'il soumet au Maître d'Oeuvre après avoir effectué, si nécessaire, ces essais de convenance.

### 1.6 RECOLEMENT

L'entrepreneur devra fournir, au plus tard pour la date de réception des travaux, **un plan de récolement des réseaux exécutés complet et précis. En 3 exemplaires et 1 support informatique.**

Unité ensemble

### 1.7 PRISE EN CHARGE DES RESEAUX EXTERIEURS

L'entrepreneur raccordera les réseaux sur les réseaux existants du site, selon les plans de masse VRD.

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

## 1.8 AMENAGEMENTS DE CHANTIER

L'entrepreneur titulaire du présent lot doit l'installation de chantier (plate-forme de chantier pour stockage de matériaux et base vie).

Il doit également l'aménagement des réseaux provisoires (éclairage, EU et eau potable), et la signalisation temporaire du chantier.

L'entrepreneur devra soumettre au Maître d'Ouvrage un **plan d'installation de chantier** indiquant les accès prévus sur le chantier pour les engins, les zones de stockage des matériaux, ainsi que l'emplacement éventuel des cabanes de chantier.

Tous les travaux de remise en état des lieux, avant la réception des travaux, seront également compris.

Unité ensemble

## 1.9 NETTOYAGE GÉNÉRAL

L'entreprise prendra en compte le nettoyage soigné des différents éléments traités et non traités du bâtiment, à l'avancement des travaux et dans l'environnement du titulaire du lot.

Compris toutes sujétions de reprises diverses et de remise en état en fin de travaux.

Evacuation des déchets, après triage, à la décharge publique, compris chargement, transport et acquittement des droits de mise en décharge.

Pour la réception, si nécessaire l'entreprise passera la balayeuse.

Unité ensemble

## 2 TERRASSEMENTS GENERAUX

### 2.1 DECAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE

Décapage des parties superficielles de terre végétale sur une épaisseur d'environ 30 cm.

Stockage de la terre végétale pour réutilisation ultérieure pour les espaces verts, en concertation avec le titulaire du Lot 04 et les services techniques du cimetière.

Localisation :

*Suivant plan Masse.*

Mètre carré

### 2.2 TERRASSEMENTS EN PLEINE MASSE

Terrassements en pleine masse, en terrain de toute nature, pour mise à niveau du fond de forme.

- Caveaux : le niveau du fond de forme sera calé approximativement à 1,50 m du niveau de sol fini.
- Stockage des déblais sains pour réutilisation éventuelle.
- Evacuation des excédents à la décharge publique, compris chargement et transport.

Nota : On veillera à bien décapier et purger toutes éventuelles poches de moindre consistance mise en évidence lors des terrassements. En cas de découverte de remblais très hétérogènes (vestiges de construction) il sera nécessaire de les purger en totalité et ceci pourra entraîner des sur profondeurs locales de creusement, qui seront réglées sur attachement.

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

Localisation :

Sur l'emprise des caveaux.

Mètre cube

### 2.2.1 EVACUATION DES DÉBLAIS

Localisation :

Dito article.

Mètre cube

### 2.2.2 PLUS VALUE POUR PURGE

Unité ensemble

## 2.3 COMPACTAGE

Contrôle visuel du fond de forme obtenu, réglage et compactage énergétique des fonds de forme existants au rouleau vibrant.

Localisation :

Sur l'emprise des caveaux.

Mètre carré

## 3 TERRASSEMENT VOIRIE

### 3.1 DECAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE

Décapage des parties superficielles de terre végétale sur une épaisseur d'environ 30 cm.  
Stockage de la terre végétale pour réutilisation ultérieure pour les espaces verts, en concertation avec le titulaire du Lot 04 et les services techniques du cimetière.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre carré

### 3.2 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES DE LA VOIRIE

Terrassements en pleine masse pour mise à niveau fonds de forme des voiries :

- Le niveau de fond de forme sera calé à environ **40 cm** sous le niveau fini.
- Stockage des déblais sains pour réutilisation éventuelle.



Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre cube

### 3.3 RÉGLAGE ET COMPACTAGE

Après mise à niveau du fond de forme, réglage et compactage énergétique à l'aide d'un rouleau vibrant de type V3 selon le GTR 92.

Localisation :

Fond de fouille des terrassements, sur l'emprise de la voirie.

Mètre carré

### 3.4 GEOTEXTILE

Fourniture et pose d'un revêtement géotextile type BIDIM classe 6 ou équivalent, après compactage des fonds de forme.

Localisation :

Fond de fouille des terrassements, sur l'emprise de la voirie.

Mètre carré

### 3.5 REALISATION DE LA PLATE-FORME SOUS VOIRIE

Fourniture, chargement, transport et mise en œuvre d'une couche de forme en matériaux nobles insensibles à l'eau, selon les recommandations du GTR 92.

- Cette forme sera constituée par concassé 0/80 ou équivalent comportant moins de 5 % d'éléments inférieurs à 80 microns.
- Une couche de finition en concassé 0/31.5 ou équivalent comportant moins de 5 % d'éléments inférieurs à 80 microns sera mise en œuvre.

Nota : Les travaux de décapage et de remblaiement devront être réalisés dans de bonnes conditions météorologiques. Si des pluies se produisent pendant les travaux ou si les précipitations sont abondantes au cours des 2 mois précédant les travaux, des adaptations seront éventuellement nécessaires (cloutage du fond de forme, drainage,...) pouvant engendrer un surcoût non négligeable.

#### 3.5.1 CONCASSÉ 0/80

L'épaisseur totale de la couche de forme sera de 20 cm minimum.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre cube

<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Chantier :</b>	<b>Lot : 01</b>
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
<b>N° article</b>	<b>Description</b>	<b>C.C.T.P.</b>

### 3.5.2 FINITION CONCASSÉ 0/31,5

L'épaisseur totale de la couche de forme sera de 10 cm minimum.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre cube

### 3.5.3 REPROFILAGE, NIVELLEMENT ET COMPACTAGE

Reprofilage et compactage de l'ensemble des voiries.

Nivellement des surfaces et pentes afin de permettre l'évacuation conforme des eaux de pluie et de ruissellement.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre carré

### 3.6 COUCHE DE FINITION DE LA VOIRIE

Fourniture, chargement, transport et mise en œuvre, d'une imprégnation à l'émulsion de bitume puis d'enrobés noirs.

Compris reprise et raccord avec les enrobés existants, compactage et toutes sujétions d'exécution.

#### 3.6.1 BICOUCHE

Réalisation d'un bicouche, comprenant :

- Porphyre 6/10 rouge, stabilisé par émulsion bitumineuse.

Localisation :

Selon plan ARREAL :  
- Chemin au Sud Est.

Mètre carré

### 3.7 FOURNITURE ET POSE DE BORDURE TYPE P1

Fourniture et pose de bordures béton de type P1, comprenant fouilles, fondations, béton pour scellement, calage, réglage, jointoyage entre éléments et remblaiement en terre végétale.

Localisation :

Suivant plan DCE ARREAL :  
- Entre Bicouche et espaces verts.

Mètre linéaire

<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Chantier :</b>	<b>Lot : 01</b>
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
<b>N° article</b>	<b>Description</b>	<b>C.C.T.P.</b>

#### **4 MISE À NIVEAU DU TERRAIN**

Afin de respecter la différence de niveau entre l'existant et l'extension des caveaux, reprise des matériaux issus des terrassements pour :

##### **4.1 RECHARGE ET REMODELAGE**

Recharge et remodelage du terrain, en pente douce.

Nota : La partie concernée restera engazonnée.

##### Localisation :

Suivant plans ARREAL :

- Profil en travers.

##### Unité ensemble

#### **5 FONDATIONS**

Fondations filantes en gros béton, pour assise des longrines.

Pour les deux rangs de caveaux de niveaux différents, création de fondations filantes à redans en gros béton.

##### **5.1 TERRASSEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Terrassements à la machine, en puits et en rigoles, pour massifs et semelles de fondation.

Evacuation des surplus à la décharge publique.

##### Localisation :

Ensemble des ouvrages de fondations.

##### Mètre cube

##### **5.1.1 EVACUATION DES DÉBLAIS**

##### Localisation :

Dito article.

##### Mètre cube

##### **5.2 GROS BETON POUR FONDATIONS FILANTES**

Coulage d'un gros béton n°2, pour stabilisation des longrines.

Toute poche de moindre consistance détectée à l'ouverture des fouilles sera aussitôt purgée et remplacée par du gros béton coulé à pleine fouille.

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

Localisation :

Sur l'ensemble des terrassements complémentaires.

Mètre cube

### 5.3 GROS BETON POUR FONDATIONS FILANTES À REDANS

Coulage d'un gros béton n°2, pour stabilisation des longrines. Compris coffrage.

Toute poche de moindre consistance détectée à l'ouverture des fouilles sera aussitôt purgée et remplacée par du gros béton coulé à pleine fouille.

Localisation :

Sur l'ensemble des terrassements complémentaires pour redan.

Mètre cube

### 5.4 LONGRINES

Les caveaux reposeront sur des longrines à chaque extrémité.  
Réalisation de longrines en béton parfaitement rectilignes et de même altimétrie l'une par rapport à l'autre.  
Compris coffrage et aciers.

Localisation :

Selon plan DCE ARREAL :  
Plan masse.

Mètre linéaire

### 6 MISE EN PLACE DES CAVEAUX

Mise en place et assemblage des caveaux fournis par le Lot 02 CAVEAUX PREFABRIQUES :

- Alignement parfait entre eux et de niveau pour les éléments adjacents.
- **Aucun désaffleurement ne sera toléré**, en particulier celui qui pourrait se produire en cas de recouvrement des joints d'étanchéité entre les éléments béton.
- Toutes sujétions de manutention mécanique et de remise en état des abords.

Unité

### 6.1 TRAVAUX PRÉALABLES

Avant la mise en place des éléments bétons préfabriqués :  
- Épuration du fond de fouille.

Unité ensemble

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

## 7 REMBLAIEMENTS ET TRAVAUX DE DRAINAGE

### 7.1 CANALISATIONS DE DRAINAGE ET RACCORD SUR EXISTANT

Pose de drain au pourtour des caveaux et raccordements sur réseaux existants.

Nota : Les eaux de pluies découlant des drains, seront rejetées dans le réseau EP existant, le long de la voirie principale.

#### Localisation :

Selon plan DCE ARREAL :  
Plan masse.

#### 7.1.1 FOUILLES

Fouilles en tranchées pour canalisations :

- Profondeur des tranchées variable selon emplacement, diamètre et niveaux des fils d'eau.
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière, épaisseur 10cm.
- Enrobage canalisations avec sable de carrière sur une épaisseur de 30cm, compris compactage.
- Grillages de signalisation.

Evacuation des excédents aux décharges.

#### Localisation :

Entre chaque massif de caveaux et jusqu'au raccord avec le réseau existant.

#### Mètre linéaire

#### 7.1.2 FOUILLE ET SONDAGE POUR RACCORD SUR RÉSEAU

A l'extrémité de chaque rang de caveaux, un boîtier de raccord est situé à environ -1,50 mètre du terrain naturel, en limite de la voirie.

#### Localisation :

Selon plan DCE ARREAL :  
Plan masse.

#### Unité ensemble

#### 7.1.3 CANALISATIONS PERFORÉES DIAM. 100 MM

Fourniture et pose de drain, diamètre 100 en PVC.

Collage entre tronçons et **raccordements soignés sur réseaux existants.**  
y compris tous terrassements complémentaires pour façon de pente.

#### Localisation :

Sur l'ensemble des parties à drainer.

#### Mètre linéaire

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 01
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	TERRASSEMENTS - MAÇONNERIES - MANUTENTION ET POSE DES CAVEAUX
N° article	Description	C.C.T.P.

#### 7.1.4 ENVELOPPE ANTICONTAMINANTE

Fourniture et pose d'une enveloppe anticontaminante pour protection des matériaux de drainage et drains.

Localisation :

*Au droit des matériaux drainants et drains.*

Unité ensemble

#### 7.2 REMBLAIEMENTS EN MATÉRIAUX DRAINANTS

Fourniture et mise en oeuvre de matériaux drainant sur fond de fouille jusqu'au niveau supérieur des longrines.

Localisation :

*Sur fond de fouille.*

Mètre cube

#### 7.3 REMBLAIEMENTS PÉRIPHÉRIQUES

Remblaiement avec les matériaux provenant des déblais sains stockés préalablement sur place ou avec du tout-venant naturel d'apport.

Localisation :

*Au pourtour des caveaux.*

Mètre cube

#### **8 DALLETES POUR CHEMINEMENT**

Fourniture et pose de dalle 40 x 40 en béton gravillonnée pour continuité de la circulation, entre différents groupe de caveaux, comprenant :

- Décaissement sur 25 cm par rapport au niveau de la dalle en saillis du caveau.
- Mise en place d'un feutre géotextile.
- Recharge sur 20 cm en matériaux 0/31,5.
- Lit de sable sur 5 cm.
- Pose des dalles sur 2 rangs, sur la largeur de la dalle en saillie des caveaux = 0,80 m.

Nota : A réaliser à la fin du chantier en concertation avec le titulaire du Lot 04.

Localisation :

*Suivant plan DCE ARREAL :  
Plan Masse.*

Mètre linéaire

#### 8.1 RANG SUPPLÉMENTAIRE SUR EXISTANT

Fourniture et mise en place, d'un rang supplémentaire de dalle en béton gravillonnée, sur existant, pour continuité de la circulation, entre différents groupe de caveaux, comprenant :

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 15 MAI 2008

DIJON, le :



LE PRÉSIDENT, 16 05 08

Pour le Président,  
le vice-Président,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

19 MAI 2008



<p><b>Maître de l'ouvrage :</b></p> <p><b>LE GRAND DIJON</b> Service Patrimoine 40 Avenue du Drapeau BP 17510 21000 DIJON</p>	<p><b>Opération :</b></p> <p><b>Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés</b> Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON</p>				
 <p><b>Arreal Architecture</b> C. VERNAY : Architecte DPLG e-mail : <a href="mailto:arreal@arreal.fr">arreal@arreal.fr</a></p> <p>PARC TECHNOLOGIQUE 2 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON Tel : 03.80.74.01.02. – Fax : 03.80.74.01.06.</p>  <p><b>Seturec Architecture</b> G. GUERLOT : Ingénieur ETP e-mail : <a href="mailto:seturec@seturec.fr">seturec@seturec.fr</a></p>	<p><b>LOT N°02</b></p> <p><b>CAVEAUX PRÉFABRIQUÉS</b></p>				
<p><b>Conception architecturale / Maîtrise d'œuvre</b></p>	<p><b>08006</b></p>	<p><b>D.C.E</b></p>	<p><b>C.C.T.P</b></p>	<p><b>Date :</b></p>	<p>04/04/2008</p>
	<p><b>Affaire</b></p>	<p><b>Phase</b></p>	<p><b>Plan N°</b></p>	<p><b>Indice</b></p>	<p><b>Echelles</b></p>

## SOMMAIRE

<b>02 CAVEAUX PRÉFABRIQUÉS .....</b>	<b>2</b>
<b>1 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>2</b>
<b>2 CAVEAUX MONOBLOC 2 PLACES .....</b>	<b>2</b>



Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 02
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	CAVEAUX PRÉFABRIQUÉS
N° article	Description	C.C.T.P.

## 02 CAVEAUX PRÉFABRIQUÉS

### 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent descriptif concerne les travaux de fourniture et pose de 100 caveaux préfabriqués en béton 2 places, à réaliser pour le Cimetière Intercommunal Mirande (DIJON 21).

Les travaux faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux Cahiers des Charges, à la norme **NF P 98.049**, sept. 94 : Caveaux autonomes préfabriqués en béton et DTU en vigueur, ainsi qu'aux Prescriptions et Règles de l'Art.

- L'Entreprise soumettra son dossier (Plans EXE, Notes d calculs) Pour approbation dans les 15 jours suivant la commande.

- Un échantillon de couvercle + bouchon sera soumis à l'approbation du MOE et M avant le lancement de la série. De même, la qualité des systèmes de filtration devra être validée.

- La manutention ultérieure des bouchons se fera à l'aide **d'1 palonnier entretoise en possession des services techniques du cimetière**. Les douilles incorporées dans les bouchons devront être dimensionnées en conséquence.

### 2 CAVEAUX MONOBLOC 2 PLACES

Fabrication de caveaux monobloc 2 places et mise à disposition sur site, au titulaire du Lot n°01 pour qu'il les pose, comprenant les éléments suivants :

- 4 éléments en béton préfabriqué, comprenant : Fond, Réhausse, Dalle intermédiaire de support du 2ème bac et cercueil et Bouchon de fermeture (Détail et cote sur plan ARREAL) suffisamment dimensionnés et armés, pour répondre aux charges permanentes et d'exploitations (2 tonnes sur dalle de fermeture et 3 tonnes pour la dalle en saillie)
- Système de ventilation avec filtre.
- Teinte blanche (Béton blanc) pour les parties visibles, identique à l'existant.
- Joint d'étanchéité.
- 2 bacs en ABS noir, destiné à recevoir les liquides cadavériques et installé sur la dalle. Fourniture de 2 sachets en poudre pour gélifier les liquides.
- Transport sur site, pour mise en place par le titulaire du Lot n° 01, en concertation avec celui-ci pour la livraison en vue d'une mise en place directe.

Nota : Toute autre déchargement sur le site et reprise serait à la charge du présent Lot.

Nota : Remise aux Services Techniques, avec bordereaux de livraison, des accessoires 2 bacs ABS et 2 sachets poudres.

Unité

VU pour être annexé à délibération  
du Conseil du : 15 MAI 2008



DIJON, le :

**LE PRÉSIDENT, 16 05 08**

le vice-Président,

*Philippe Verney*  
*Philippe Verney*



<p><b>Maître de l'ouvrage :</b></p> <p><b>LE GRAND DIJON</b> Service Patrimoine 40 Avenue du Drapeau BP 17510 21000 DIJON</p>	<p><b>Opération :</b></p> <p><b>Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés</b> Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON</p>									
 <p><b>Arreal Architecture</b> C. VERNAY : Architecte DPLG e-mail : <a href="mailto:arreal@arreal.fr">arreal@arreal.fr</a></p> <p>PARC TECHNOLOGIQUE 2 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON Tel : 03.80.74.01.02. – Fax : 03.80.74.01.06.</p>  <p><b>Seturec Architecture</b> G. GUERLOT : Ingénieur ETP e-mail : <a href="mailto:seturec@seturec.fr">seturec@seturec.fr</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>LOT N°03</b></p> <p style="text-align: center;"><b>ARROSAGE AUTOMATIQUE</b></p> <table border="1" data-bbox="727 1982 1490 2085"> <tr> <td data-bbox="727 1982 880 2085">08006</td> <td data-bbox="880 1982 1034 2085">D.C.E</td> <td data-bbox="1034 1982 1203 2085">C.C.T.P</td> <td data-bbox="1203 1982 1353 2085"></td> <td data-bbox="1353 1982 1490 2085">Date : 04/04/2008</td> </tr> </table>					08006	D.C.E	C.C.T.P		Date : 04/04/2008
08006	D.C.E	C.C.T.P		Date : 04/04/2008						
<p><b>Conception architecturale / Maîtrise d'œuvre</b></p>	<p><b>Affaire</b></p>	<p><b>Phase</b></p>	<p><b>Plan N°</b></p>	<p><b>Indice</b></p>	<p><b>Echelles</b></p>					

# SOMMAIRE

<b>03 ARROSAGE AUTOMATIQUE.....</b>	<b>2</b>
<b>1 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>2</b>
1.1 PRESCRIPTIONS DIVERSES.....	2
<b>2 TERRASSEMENTS.....</b>	<b>2</b>
<b>3 PIQUAGE .....</b>	<b>2</b>
<b>4 ÉLECTROVANNE .....</b>	<b>2</b>
<b>5 CANALISATIONS .....</b>	<b>3</b>
<b>6 TUYÈRES.....</b>	<b>3</b>
<b>7 PROGRAMMATION.....</b>	<b>3</b>
<b>8 ESSAIS.....</b>	<b>3</b>

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 03
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	ARROSAGE AUTOMATIQUE
N° article	Description	C.C.T.P.

## 03 ARROSAGE AUTOMATIQUE

### 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent descriptif concerne les travaux de fourniture et pose de l'arrosage automatique, à réaliser pour le Cimetière Intercommunal Mirande (DIJON 21).

Les travaux faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux Cahiers des Charges, aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux Prescriptions et Règles de l'Art.

#### 1.1 PRESCRIPTIONS DIVERSES

L'entreprise prendra en compte le nettoyage soigné des différents éléments traités et non traités à l'avancement des travaux et dans l'environnement du titulaire du lot.

Compris toutes sujétions de reprises diverses et de remise en état en fin de travaux.

Evacuation des déchets, après triage, à la décharge publique, compris chargement, transport et acquittement des droits de mise en décharge.

### 2 TERRASSEMENTS

- Ouverture et fermeture de tranchées en tout terrain, sauf rocher, à la pelle mécanique et manuelle.
- Fond de fouille avec lit de sable de carrière, épaisseur 10cm.
- Enrobage canalisations avec sable de carrière, compris compactage.
- Grillages avertisseurs.
- Remblaiement des fouilles après pose des canalisations, en tout venant d'apport.
- Evacuation des excédents aux décharges.

Mètre linéaire

### 3 PIQUAGE

Réalisation d'un piquage sur la canalisation alimentant le réseau d'arrosage, y compris les raccords nécessaires.

Localisation :

Sur réseau d'arrosage existant.

Unité ensemble

### 4 ÉLECTROVANNE

Fourniture et pose d'une électrovanne 2" équipée d'un régulateur de pression, comprenant raccords unions démontables, regard super JUMBO, 4 purges automatiques avec mini regards, vanne de vidange et vanne d'arrêt.

Localisation :

Sur réseau d'arrosage.

<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Chantier :</b>	<b>Lot : 03</b>
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	ARROSAGE AUTOMATIQUE
<b>N° article</b>	<b>Description</b>	<b>C.C.T.P.</b>

Unité ensemble

## **5 CANALISATIONS**

Fourniture et pose de canalisations Poly, diamètre de 10 à 63 mm, y compris coupes, travail à façon et raccords nécessaires.

Les diamètres des canalisations sont à déterminer par l'entrepreneur titulaire du présent lot et à valider par l'Exploitant.

Localisation :

*Sur l'ensemble du projet.*

Mètre linéaire

## **6 TUYÈRES**

Fourniture et pose de tuyères 570-10 rétractables et de tuyères 570-10 fixes montées sur perches galvanisées 15x21 de 1 ml. y compris buses et montages souples.

Localisation :

*Sur l'ensemble du projet.*

Unité ensemble

## **7 PROGRAMMATION**

Fourniture et pose d'un ensemble décodeur compatible avec le système de programmation existant y compris, gaine grillage avertisseur, câblage électrique de type EDIL, connexions étanches DBY et paramétrage de l'ensemble.

Unité ensemble

## **8 ESSAIS**

Essais, réglages, mises à niveau.

Unité ensemble



VU pour être annexé à délibération  
 du Conseil du : 15 MAI 2008  
 DIJON, le :  
**LE PRÉSIDENT,** 16 05 08

Pour le Président,  
 le vice-Président,



Pierre PRIBETICH



<b>Maître de l'ouvrage :</b>  <b>LE GRAND DIJON</b> Service Patrimoine 40 Avenue du Drapeau BP 17510 <b>21000 DIJON</b>	<b>Opération :</b>  <b>Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés</b>  Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny <b>21000 DIJON</b>				
 <p><b>Arreal Architecture</b>          C. VERNAY : Architecte DPLG          e-mail : <a href="mailto:arreal@arreal.fr">arreal@arreal.fr</a></p> <p>PARC TECHNOLOGIQUE          2 rue Louis de Broglie – 21000 DIJON          Tel : 03.80.74.01.02. – Fax : 03.80.74.01.06.</p>  <p><b>Seturec Architecture</b>          G. GUERLOT : Ingénieur ETP          e-mail : <a href="mailto:seturec@seturec.fr">seturec@seturec.fr</a></p>	<b>LOT N°04</b>  <b>ESPACES VERTS</b>				
<b>Conception architecturale / Maîtrise d'œuvre</b>	<b>08006</b> Affaire	<b>D.C.E</b> Phase	<b>C.C.T.P</b> Plan N°	Indice	<b>Date :</b> 04/04/2008 Echelles

# SOMMAIRE

<b>04 ESPACES VERTS .....</b>	<b>2</b>
<b>1 GÉNÉRALITÉS .....</b>	<b>2</b>
1.1 PRESCRIPTIONS DIVERSES.....	2
<b>2 TERRASSEMENTS ARBRES TIGES.....</b>	<b>2</b>
2.1 ARBRES TIGES.....	2
2.2 ARBUSTES.....	2
<b>3 PLANTATIONS .....</b>	<b>2</b>
3.1 ARBRES TIGES 10/12.....	2
3.2 ARBUSTES.....	3
<b>4 RÉFECTION DES GAZONS .....</b>	<b>3</b>
4.1 LABOUR + ENGRAIS .....	3
4.2 ENGAZONNEMENT .....	3
<b>5 DOE .....</b>	<b>4</b>

Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 04
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	ESPACES VERTS
N° article	Description	C.C.T.P.

## 04 ESPACES VERTS

### 1 GÉNÉRALITÉS

Le présent descriptif concerne les travaux d'espace verts, à réaliser pour le Cimetière Intercommunal Mirande (DIJON 21).

Les travaux faisant l'objet du présent lot seront exécutés conformément aux Cahiers des Charges, aux normes et DTU en vigueur, ainsi qu'aux Prescriptions et Règles de l'Art.

#### 1.1 PRESCRIPTIONS DIVERSES

L'entreprise prendra en compte le nettoyage soigné des différents éléments traités et non traités à l'avancement des travaux et dans l'environnement du titulaire du lot.

Compris toutes sujétions de reprises diverses et de remise en état en fin de travaux.

Evacuation des déchets, après triage, à la décharge publique, compris chargement, transport et acquittement des droits de mise en décharge.

### 2 TERRASSEMENTS ARBRES TIGES

#### 2.1 ARBRES TIGES

- Ouverture de trous d'arbres de 1,50 m<sup>3</sup>, 1/3 du volume stocké sur place, en vue de la réfection des gazons et 2/3 du volume évacué.

Fourniture et mise en place de terre végétale.

Mètre cube

#### 2.2 ARBUSTES

- Décaissement des massifs d'arbustes sur 50 cm d'épaisseur, 1/3 du volume est stocké sur place, en vue de la réfection des gazons et 2/3 du volume évacué.

Fourniture et mise en place de terre végétale.

Mètre cube

### 3 PLANTATIONS

#### 3.1 ARBRES TIGES 10/12

Fourniture et plantation d'arbres tiges 10/12, en harmonie avec les essences existantes sur site. Mise en place avec tuteur.

- bétula verrucosa.



Maître d'œuvre :	Chantier :	Lot : 04
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	ESPACES VERTS
N° article	Description	C.C.T.P.

- fagus sylvatica.
- malus perpetu everest 10/12.
- sorbus aria lutescens 10/12.
- quercus rubra.
- laburnum anagyroides.
- acer pseudoplatanus.
- fraxinus ornus.
- carpinus betulus.
- lirio dendron tulipifera.
- malus x royalty.

Unité

### 3.2 ARBUSTES

Fourniture et plantation d'arbustes en mélange, en harmonie avec les essences existantes sur site.

- viburnum x bodnantense 60/90.
- cornus argenteomarginata 60/80.
- deutzia hybrida perle rose 80/100.
- weigelia floridu variegata 80/100.
- weigelia purpurea 60/90.
- forsythia week-end "courtalyn" 60/90.
- spirée van houttei 60/90.
- cotinus coggygria 90/100.
- viburnum plicatum watanabe 40/60.
- abelia grandiflora 50/60.
- spirée billardi 60/90.
- cotoneaster watereri conobia 60/90.
- ribes auréum 60/90.
- prunus accolade 90/120.
- eleagnus ebbingii 60/80.
- gornus alba gouchaulti 60/90.
- lonicera fragantissima 60/80.
- physocarpus opus diablo 80/100.
- prunus laurocérâsus caucasica 80/100.

Unité

## 4 RÉFECTION DES GAZONS

### 4.1 LABOUR + ENGRAIS

Mètre carré

### 4.2 ENGAZONNEMENT

Mètre carré

<b>Maître d'œuvre :</b>	<b>Chantier :</b>	<b>Lot : 04</b>
ARREAL Architecture 2 rue Louis de Broglie 21000 DIJON	LE GRAND DIJON Réalisation de 100 caveaux doubles autonomes enterrés Cimetière Intercommunal Mirande Rue, chevigny 21000 DIJON	ESPACES VERTS
<b>N° article</b>	<b>Description</b>	<b>C.C.T.P.</b>

## **5 DOE**

Fourniture en fin de chantier d'un Dossier d'Ouvrages Exécutés comprenant plan de recollement et documentation sur les principaux accessoires, en 3 exemplaires papier et 1 support informatique.

Unité ensemble